C'4
Catalogue 85-002 ISSN 0715-271X

Juristat

Service Bulletin

Canadian Centre
for Justice Statistics

Bulletin de service

Centre canadien
de la statistique juridique

Price: Canada: $3.60 per issue, $90.00 annually
United States: US$4.30 per issue, US$108.00 annually
Other Countries: US$5.00 per issue, US$126.00 annually
To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677

Prix : Canada : 3,60 $ l'exemplaire, 90 $ par année
États-Unis : 4,30 $ US l'exemplaire, 108 $ US par année
Autres pays : 5 $ US l'exemplaire, 126 $ US par année
Pour commander les publications de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-267-6677

Vol. 12, No. 21

Gender Differences Among Violent Crime Victims

Shelley Trevethan and Tajeshwer Samagh[1]

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
NOV 18 1992
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Highlights

- An analysis of data from 15 police departments indicate that in 1991 women were reported to be victims of violent crime as often as men. Data from the Homicide Survey revealed that, between 1981 and 1990, approximately one-third of adult homicide victims were women.
- Men and women tended to be victims of different types of offences. Although three-quarters of adult violent crime victims were victims of assault, women tended to be assaulted by their husbands or ex-husbands (52%), whereas men tended to be assaulted by strangers (44%).
- While women also tended to be killed by husbands or ex-husbands (48%), men were killed most often by acquaintances (53%).

[1] *Integration and Analysis Program*

November 1992
ISSN 0715-271X

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada. © Minister of Industry, Science and Technology, 1992. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Vol. 12, Nº 21

Les différences entre les victimes de crimes de violence, selon le sexe

Shelley Trevethan et Tajeshwer Samagh[1]

Faits saillants

- L'analyse des données déclarées par 15 services de police révèle qu'en 1991 les femmes ont été déclarées victimes de crimes de violence aussi souvent que les hommes. Les données tirées de l'Enquête sur les homicides indiquent qu'entre 1981 et 1990, environ le tiers des adultes victimes d'homicide étaient des femmes.
- Les crimes dont sont victimes les hommes ont tendance à être différents de ceux que subissent les femmes. Bien que les trois quarts des adultes victimes de crimes de violence aient subi des voies de fait, les femmes sont agressées généralement par leur mari ou leur ex-mari (52 %), tandis que les hommes sont agressés habituellement par un inconnu (44 %).
- De même, les femmes sont tuées généralement par leur mari ou leur ex-mari (48 %), mais les hommes sont tués le plus souvent par une connaissance (53 %).

[1] *Programme de l'intégration et de l'analyse*

Novembre 1992
ISSN 0715-271X

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1992. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

- Women were more likely than men to be victims of sexual assault (8% versus 1%) while men were more likely than women to be victims of robbery (18% versus 12%).

- Among violent crime victims, the majority of women were victimized in a residence (62%) whereas the largest proportion of men were victimized outdoors (43%). Although the largest proportion of all homicides occurred in the victim's home, this was more predominant when the victims were women than men (67% versus 41%).

Introduction

Violence against women has become a prominent social issue in recent years. Contrary to the current report, past research has found that although women exhibited higher levels of fear of victimization they were less likely than men to be victims of violent crime (Clemente & Kleiman, 1977; Sacco & Johnson, 1990; Skogan & Maxfield, 1981). It has also been found that women tend to be victims of different types of offences than men. Women are most often the victims of assaults by intimates or of sexual assault while men are most often the victims of violence by strangers (Wolf Harlow, 1991). Assaults committed by intimates and sexual assault have been under-reported in the past which may account for the gender differences found. Although these offences are probably still under-reported, a victimization study conducted by the United States Department of Justice argues that gender differences between victims of violent crime are getting smaller (Wolf Harlow, 1991).

Although victimization studies have been conducted on the subject, little is known about the extent of police-reported violent crime committed against women or about the characteristics that distinguish adult female and male victims. The purpose of this Juristat is to examine profiles of women and men who were reported to be victims of various types of violent crime in Canada during 1991.

- Les femmes risquaient davantage d'être victimes d'agression sexuelle que les hommes (8 % contre 1 %), alors que les hommes risquaient davantage d'être victimes de vol qualifié que les femmes (18 % contre 12 %).

- La majorité des crimes de violence contre les femmes ont été commis à l'intérieur d'un domicile (62 %), tandis que la plus forte proportion de ceux contre les hommes ont été perpétrés à l'extérieur (43 %). Bien que les homicides surviennent principalement au domicile de la victime, cet état de fait est observé davantage chez les femmes que chez les hommes (67 % contre 41 %).

Introduction

Au cours des dernières années, la violence envers les femmes est devenue une question sociale importante. Contrairement aux résultats présentés ici, les recherches antérieures ont démontré que les femmes exprimaient le plus de craintes d'être victimes d'un acte criminel, mais qu'elles risquaient moins que les hommes d'être victimes d'un crime de violence (Clemente et Kleiman, 1977; Sacco et Johnson, 1990; Skogan et Maxfield, 1981). Les femmes, aussi, tendent à être victimes de types de crimes différents de ceux subis par les hommes. Les femmes sont le plus souvent victimes de voies de fait commises par des intimes ou victimes d'agressions sexuelles, tandis que les hommes subissent le plus souvent des actes de violence infligés par des inconnus (Wolf Harlow, 1991). Les voies de fait commises par des intimes et les agressions sexuelles étaient sous-dénombrés dans le passé, ce qui peut expliquer les différences selon le sexe. Bien que ces infractions soient probablement encore sous-dénombrées, une étude sur la victimisation menée par le Department of Justice des États-Unis soutient que les différences selon le sexe s'atténuent entre les victimes de crimes de violence (Wolf Harlow, 1991).

Malgré les études réalisées à ce sujet, on sait bien peu de choses sur l'ampleur des crimes de violence contre les femmes ayant été signalés à la police et sur les caractéristiques qui distinguent les femmes et les hommes ayant été victimes. Le présent bulletin a pour but d'examiner les profils des femmes et des hommes qui ont été déclarées victimes de différents types de crimes de violence perpétrés au Canada en 1991. On utilise également les données sur les

Note of Appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing cooperation involving Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses and governments. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

The paper used in this publication meets the minimum requirements of American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48 – 1984.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.

Homicide data from 1981-1990[2] are also used to examine trends in homicides committed against women over the 10 year period.

The data used in this report represent only a portion of the official criminal justice system record of violent incidents and, therefore, provide only a partial view of all violent crime. Canada's national crime victimization survey, a component of Statistics Canada's General Social Survey (GSS), found that only 31% of the violent incidents revealed by the GSS came to the attention of the police (Sacco & Johnson, 1990). Although police-recorded violent crime may differ from unreported violent crime, it is used here to investigate differences between violent offences committed against men and women that come to the attention of the police. Accurate descriptions of male and female violent crime victims will assist future program development and crime prevention activities.

This report excludes victims under 18 years of age. Preliminary analyses found that substantial differences existed between young victims of violent crime and their adult counterparts. The majority of adult victims were victims of assault while a large proportion of victims under 18 were victims of sexual assault. Further, the circumstances surrounding violence against young persons is quite different from that involving adults. For a more indepth examination of these young victims, refer to the reports entitled Children as Victims of Violent Crime (Wright & Leroux, 1991) and Teenage Victims of Violent Crime (Trevethan 1992a).

Methodology

This Juristat is divided into two main sections. The first section examines gender differences among victims of various types of violent crime during 1991, using data from the incident-based Uniform Crime Reporting (UCR) survey. The incident-based UCR survey captures information on selected characteristics of violent crime victims as reported by the police. Victims younger than 18 years of age (23% of the sample) were excluded from the analyses. The second section focuses on data from the Homicide Survey and examines trends over the 10 year period 1981-1990 for women victims. The Homicide Survey collects data on the types and circumstances of reported homicide incidents and on victim and accused characteristics. Homicide victims under 18 (13%) were excluded from the analyses. A glossary has been included at the end of the report to explain the terms used.

[2] *The Homicide Survey was revised in 1991 and uses a different reporting format than previous years. At this point in time it is not possible to compute 10 year averages for the data elements using 1991 data. Therefore, the information in this report refers to homicides committed between 1981 and 1990.*

homicides de 1981 à 1990[2] pour analyser les tendances relatives aux homicides commis contre les femmes au cours de la décennie.

Les données présentées ici ne constituent qu'une partie des chiffres officiels sur les crimes de violence enregistrés dans le système de justice pénale et, par conséquent, ne fournissent qu'une vue partielle de l'ensemble de ces crimes. L'enquête nationale sur les victimes d'actes criminels, une composante de l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada, a révélé que seulement 31 % des crimes de violence déclarés dans le cadre de l'ESG ont été portés à l'attention de la police (Sacco et Johnson, 1990). Bien que les crimes de violence signalés à la police diffèrent de ceux qui ne sont pas déclarés, on les utilise pour examiner les différences entre les crimes de violence contre les hommes et ceux contre les femmes qui ont été signalés à la police. Des descriptions exactes des hommes et des femmes ayant été victimes de crimes de violence contribueront à l'élaboration de futurs programmes et à la mise en place de mesures de prévention du crime.

On exclut ici les victimes âgées de moins de 18 ans. Des analyses préliminaires ont révélé qu'il existe des différences importantes entre les jeunes victimes de crimes de violence et les victimes adultes. La majorité des victimes adultes ont subi des voies de fait, tandis qu'une forte proportion des victimes de moins de 18 ans ont été agressées sexuellement. De plus, les circonstances des actes de violence infligés aux jeunes diffèrent sensiblement de celles observées pour les adultes. Pour obtenir une étude approfondie de ces jeunes victimes, consulter les rapports intitulés «Les enfants victimes d'actes criminels violents» (Wright et Leroux, 1991) et «Les adolescents victimes de crimes avec violence» (Trevethan, 1992a).

Méthodologie

Le présent bulletin est divisé en deux grandes sections. La première porte sur les différences selon le sexe des victimes de différents types de crimes de violence en 1991 et s'appuie sur les données provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire criminelle. Ce programme permet de saisir des données sur certaines caractéristiques des victimes des crimes de violence signalés à la police. Les victimes âgées de moins de 18 ans (23 % de l'échantillon) ne sont pas prises en compte dans l'analyse. La deuxième section présente essentiellement les données tirées de l'Enquête sur les homicides et porte sur les tendances relevées au cours de la période de dix ans (1981-1990) relativement aux femmes ayant été tuées. L'Enquête sur les homicides recueille des données sur le type et les circonstances des homicides et sur les caractéristiques des victimes et des accusés. Les victimes d'homicide âgées de moins de 18 ans (13 %) sont exclues ici. Un glossaire des termes utilisés est inclus à la fin du rapport.

[2] *L'Enquête sur les homicides a été révisée en 1991, et la structure de déclaration utilisée diffère de celle des années précédentes. Il n'est pas possible pour l'instant de calculer les moyennes sur dix ans pour les éléments d'information en se servant des données de 1991. Par conséquent, les renseignements fournis ici portent sur les homicides commis entre 1981 et 1990.*

The data in the first section are based on reports of 21,234 adult victims of violent crime, as reported by 15 police departments in 1991 (see Reference Notes for a list of respondents). Based upon the number of offences in the aggregate UCR survey, it is estimated that the incident-based data account for approximately 11% of all violent offences reported to the police in Canada in 1991. Various characteristics of the victims, accused and incidents are examined for selected violent offences – assault, sexual assault, robbery and "other" violent offences (including homicide, attempted murder, traffic offences causing injury and all other violent offences). These data are intended to provide an indication of the characteristics of women who are violent crime victims; however, the reader is cautioned that these data do not include information on areas with populations over 500,000 and may not be representative of any particular geographic area in Canada.

Violent Crime

Based on information obtained from the aggregate UCR survey, violent offences account for approximately 10% of all Criminal Code offences reported to the police. Although not a large percentage of the total, this crime is considered to be the most severe because of the effects on the victim. It should be noted, however, that assault level 1 (which includes assaults not involving a weapon or serious physical injury), accounts for over one-half (56%) of all violent offences. Therefore, a large portion of the violent crimes described in this Juristat were reported as offences which resulted in no serious injury.

Over the last decade, a more substantial increase was found in the violent crime rate than in the rates for other types of criminal offences. In 1991, the preliminary statistics on violent crime showed a rate of 1,097 per 100,000 population, an increase of 60% from 1982. During the same period, the property crime rate increased 7%, from 5,967 to 6,368 and the rate for other Criminal Code offences increased 28%, from 2,368 to 3,025. Although these figures may reflect an increase in the reporting of violent offences over the past ten years, they could also represent an actual increase in violent crime.

All categories of violent crime experienced an increase in the past ten years, however, to differing extents. During this period, the sexual assault rate more than doubled, the assault rate increased by 63%, the rate for other violent offences increased by 32%, and the robbery rate increased by 10%. The increase in the assault rate, however, was not consistent for different levels of assault. The rate for aggravated assault or assault with a weapon increased 14%, while the rate for other types of assaults increased 82%. It should be noted that Bill C-127 was introduced in 1983, which replaced rape with

Les données de la première section s'appuient sur les déclarations de 21,234 adultes ayant été victimes de crimes de violence, transmises par 15 services de police en 1991 (pour obtenir la liste des répondants, voir les «Notes de référence»). D'après le nombre de crimes déclarés dans le cadre du programme DUC fondé sur des données agrégées, on estime que les données fondées sur l'affaire criminelle représentent environ 11 % de toutes les infractions avec violence signalées à la police au Canada en 1991. On examine les diverses caractéristiques des victimes, des accusés et de certains crimes de violence, notamment les voies de fait, l'agression sexuelle, le vol qualifié et les «autres» crimes de violence (dont l'homicide, la tentative de meurtre, les infractions relatives aux règlements de la circulation causant des blessures et tous les autres crimes de violence). Ces données visent à fournir une indication des caractéristiques des femmes victimes de crimes de violence. Toutefois, le lecteur doit noter que les données ne portent pas sur les régions de plus de 500,000 habitants et ne sont pas nécessairement représentatives d'une région géographique particulière du Canada.

Crimes de violence

D'après les renseignements tirés du programme DUC fondé sur des données agrégées, les crimes de violence représentent environ 10 % de toutes les infractions au Code criminel ayant été signalées à la police. Bien que ces crimes interviennent pour un pourcentage peu élevé, ils sont considérés les plus graves à cause de leurs conséquences sur la victime. Il faut toutefois noter que les voies de fait du niveau 1 (dont celles ne comportant pas l'usage d'une arme ou ne causant pas de blessures corporelles graves) constituent plus de la moitié (56 %) de tous les crimes de violence. Par conséquent, une grande partie des crimes de violence décrits ici étaient, selon les données déclarées par la police, des infractions n'ayant pas occasionné de blessures graves.

Au cours de la dernière décennie, le taux de crimes de violence a accusé une plus forte augmentation que les taux des autres types d'actes criminels. En 1991, les statistiques préliminaires sur les crimes de violence indiquent un taux de 1,097 pour 100,000 habitants, soit une hausse de 60 % par rapport à 1982. Durant la même période, le taux de crimes contre les biens s'est accru de 7 %, passant de 5,967 à 6,368, et le taux des autres infractions au Code criminel a augmenté de 28 %, passant de 2,368 à 3,025. Bien que ces chiffres traduisent une progression du nombre de déclarations des crimes de violence au cours des dix dernières années, ils peuvent aussi représenter un accroissement réel des crimes de violence.

Toutes les catégories de crimes de violence ont connu une hausse au cours des dix dernières années, mais à différents degrés. Durant cette période, le taux d'agressions sexuelles a plus que doublé, et les taux de voies de fait, d'autres crimes de violence et de vols qualifiés ont augmenté de 63 %, de 32 % et de 10 % respectivement. Par contre, le taux de voies de fait n'a pas progressé de façon uniforme pour les trois niveaux d'infraction. Le taux de voies de fait graves ou d'agressions armées s'est accru de 14 %, alors que le taux des autres types de voies de fait a monté de 82 %. Il est à noter que le projet de loi C-127, présenté en 1983, avait pour effet de remplacer le viol par l'agression sexuelle

sexual assault in the Criminal Code of Canada. Although the increases in sexual assault may be due to a greater tendency towards reporting these offences, they may also reflect definitional changes introduced by the Bill.

dans le Code criminel du Canada. Bien que les augmentations du nombre d'agressions sexuelles puissent être attribuables à une plus forte propension à déclarer ces infractions, elles peuvent aussi s'expliquer par les nouvelles définitions introduites par le projet de loi.

Women are as Likely as Men to be Victims of Violent Crime

Similar to their proportion in the 1991 population, 49% (10,394) of all adult victims of violent crime in the incident-based UCR data were women. This finding is somewhat contrary to victimization studies which have found men to be victimized more often than women (Sacco & Johnson, 1990; Wolf Harlow, 1991). Caution should be used, however, when comparing findings from victimization studies with those from police reports. While victimization studies include both incidents that were and were not reported to police, they are based on respondents perceptions of events and so may include offences that would not have resulted in charges being laid by police. They also exclude murder and manslaughter. Since the UCR survey does not collect data on victims of non-violent offences, the proportion of women who were victims of non-violent crimes is not known.

As illustrated in Figure 1, three-quarters of adult violent crime victims were victims of assault. However, as Table 1 shows, a larger proportion of men than women were victims of aggravated assault and assault with a weapon (28% versus 17%), while a larger proportion of women were victims of assaults which did not involve a weapon or serious injury (80% versus 61%). As Figure 1 further reveals, among violent crime victims, eight times as many women as men were reported to be victims of sexual assault (8% versus 1%) while more men were reported to be victims of robbery (18% versus 12%). There were similar proportions of women and men who were victims of other violent offences.

Les femmes risquent autant que les hommes d'être victimes de crimes de violence

Selon les données du programme DUC fondé sur l'affaire criminelle, les femmes formaient 49 % (10,394) de tous les adultes victimes de crimes de violence, une proportion semblable à celle des femmes au sein de la population en 1991. Ces résultats contredisent en quelque sorte les études sur la victimisation, selon lesquelles les hommes étaient victimes d'actes criminels plus souvent que leurs homologues féminins (Sacco et Johnson, 1990; Wolf Harlow, 1991). Toutefois, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de telles études à ceux des rapports de police. Bien que les études sur la victimisation incluent les données sur les affaires signalées et non signalées à la police, elles reposent sur la façon dont les événements sont perçus par les répondants et, par conséquent, peuvent inclure des infractions pour lesquelles aucune accusation n'aurait été portée par la police. Elles excluent aussi le meurtre et l'homicide involontaire coupable. Puisque le programme DUC ne recueille pas de données sur les victimes de crimes sans violence, la proportion de femmes qui les subissent n'est pas connue.

Comme l'indique la figure 1, les trois quarts des adultes ayant été victimes de crimes de violence ont subi des voies de fait. Cependant, comme le montre le tableau 1, une plus forte proportion d'hommes que de femmes ont été victimes de voies de fait graves et de voies de fait armée (28 % contre 17 %); par ailleurs, un pourcentage plus élevé de femmes ont subi des voies de fait ne comportant pas l'usage d'une arme ou ne causant pas de blessures graves (80 % contre 61 %). La figure 1 révèle aussi que, parmi les victimes de crimes de violence ayant été déclarés, le nombre de femmes ayant été agressées sexuellement est huit fois supérieur à celui des hommes (8 % contre 1 %) et qu'un plus grand nombre d'hommes ont été l'objet d'un vol qualifié (18 % contre 12 %). Des proportions semblables de femmes et d'hommes ont été enregistrées pour les autres crimes de violence.

Figure 1

Offences Committed Against Violent Crime Victims*, Fifteen Selected Police Departments, 1991

Figure 1

Infractions commises contre les victimes de crimes de violence*, Quinze services de police, 1991

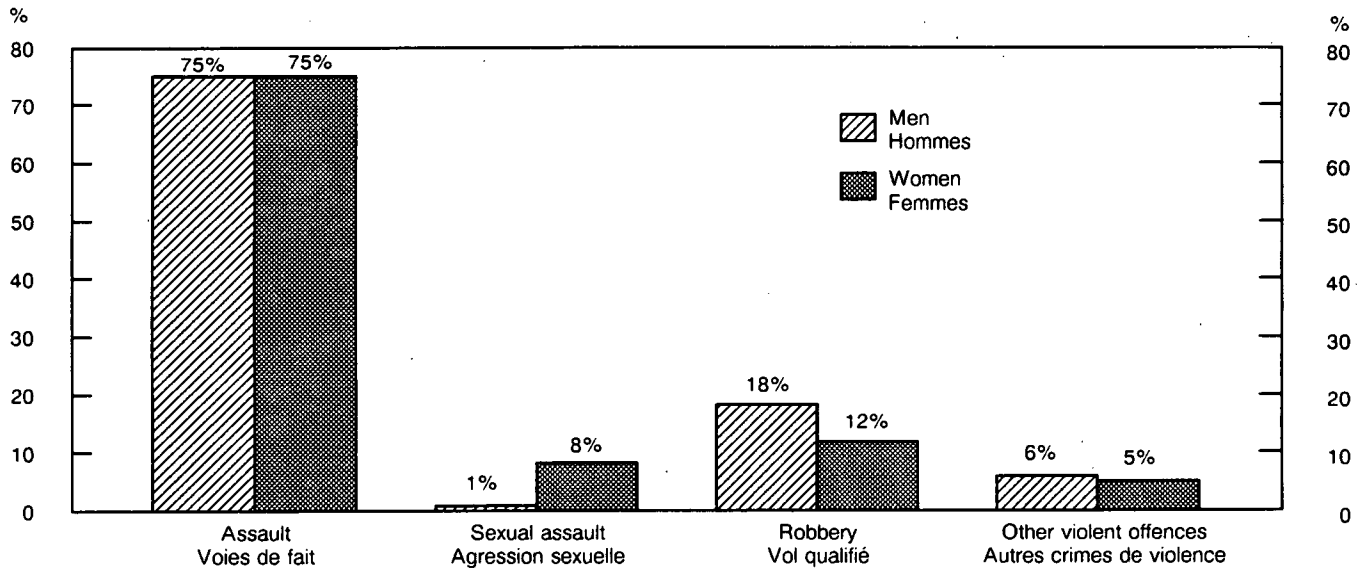

* *Excludes unknown age and gender (4%).*

Source: Incident-based Uniform Crime Reporting survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

* *Exclut les victimes dont l'âge et le sexe ne sont pas connus (4 %).*

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique juridique.

Table 1

Breakdown of Assault by Gender of Violent Crime Victim*, Fifteen Selected Police Departments, 1991

Tableau 1

Répartition des voies de fait, selon le sexe des victimes de crimes de violence, Quinze services de police, 1991

Type of Assault Genre de voies de fait	Total	Men Hommes Col %	Women Femmes Col %
Total victims – Total des victimes	**15,948**	**100**	**100**
Aggravated assault – Voies de fait graves	446	4	2
Assault with weapon – Agression armée	3,157	24	15
Assault without weapon/serious injury – Voies de fait sans arme/sans blessures graves	11,174	61	80
Other assaults – Autres voies de fait	1,171	11	4

* *Excludes unknown age and gender of victims (4%).*
* *Exclut les victimes dont l'âge et le sexe ne sont pas connus (4 %).*
Source: Incident-based Uniform Crime Reporting survey, Canadian Centre for Justice Statistics.
Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique juridique.

While three-quarters of the overall victims were victims of assault, this was less often the case for elderly victims (over 65). Among elderly victims, 55% of the men and 40% of the women were victims of assault. Larger proportions of elderly than younger victims were robbed (35% of the elderly male and 45% of the elderly female victims). Differences between elderly and younger victims are discussed in more detail in the report entitled Elderly Victims of Violent Crime (Trevethan, 1992b).

Adult victims of violent crime tended to be younger than the age distribution of the general population. As shown in Figure 2, among adult men and women in the general population, almost one-half were between 35 and 64 years of age. Among violent crime victims, the largest proportion of women were between 25 and 34 (37%) and there was a fairly even distribution of men in the age groups 25-34 and 35-64 (34% and 35%, respectively). This age distribution was similar for victims of assault. In cases of sexual assault, victims tended to be even younger, whereas in cases of robbery and other violent offences, victims tended to be slightly older.

Bien que les trois quarts de l'ensemble des victimes aient subi des voies de fait, des proportions moindres ont été observées chez les victimes âgées (plus de 65 ans). Parmi les victimes âgées, 55 % des hommes et 40 % des femmes ont subi des voies de fait. Des proportions plus importantes de victimes âgées que de victimes plus jeunes ont été l'objet d'un vol qualifié (35 % des hommes âgés et 45 % des femmes âgées). On examine plus en détail les différences entre les victimes âgées et les victimes plus jeunes dans le bulletin intitulé «Les personnes âgées victimes de crimes avec violence» (Trevethan, 1992b).

Comparativement à la répartition par âge de la population globale, les adultes victimes de crimes de violence avaient tendance à être plus jeunes. Comme l'indique la figure 2, parmi les hommes et les femmes dans la population générale, près de la moitié étaient âgés entre 35 et 64 ans. Parmi les victimes de crimes de violence, la plus forte proportion des femmes étaient âgées entre 25 et 34 ans (37 %) et il y avait une répartition relativement égale des hommes dans les groupes d'âge de 25 à 34 ans et de 35 à 64 ans (34 % et 35 % respectivement). Cette répartition par âge était semblable pour les victimes de voies de fait. Les victimes d'agressions sexuelles avaient tendance à être encore plus jeunes, tandis que les victimes de vol qualifié et d'autres crimes de violence étaient légèrement plus âgées.

Figure 2

Age of Violent Crime Victims* and Individuals in Population, Fifteen Selected Police Departments, 1991

Figure 2

Âge des victimes de crimes de violence* et de la population, Quinze services de police, 1991

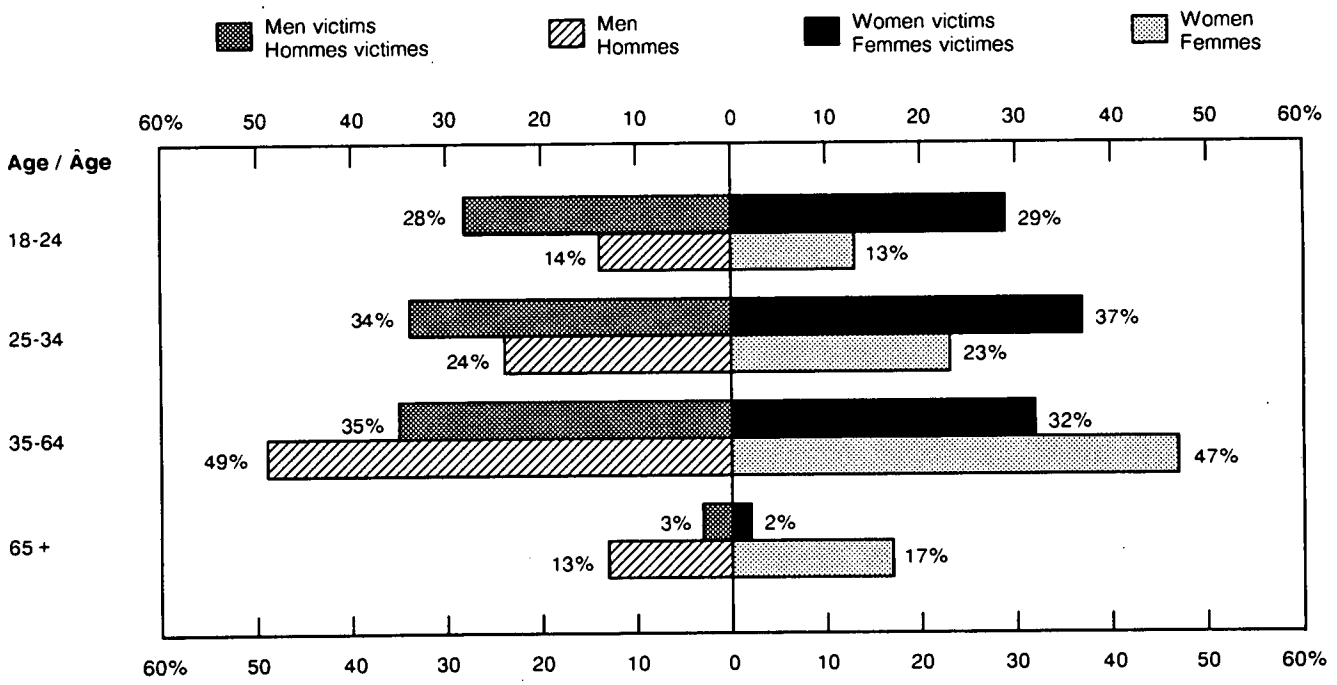

* *Excludes unknown age and gender (4%).*

Sources: Incident-based Uniform Crime Reporting survey, Canadian Centre for Justice Statistics.
1991 Census of Population, Statistics Canada.

* *Exclut les victimes dont l'âge et le sexe ne sont pas connus (4 %).*

Sources: Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique juridique.
Recensement de la population de 1991, Statistique Canada.

Women tend to be Victimized by Individuals they Know

Among violent crime victims, women tended to be victimized by individuals whom they knew (80%), particularly husbands or ex-husbands. Men, on the other hand, tended to be victimized by strangers (Figure 3). Among adult female victims, 43% were spouses or ex-spouses of the accused while this was the case for only 3% of the male victims. Fifty-one percent of the men were strangers to the accused compared to 20% of the women.

The victim-accused relationship was similar for all reported offences committed against men. However for women, husbands or ex-husbands were the accused primarily in incidents of assault (52%). It is interesting to note that this did not change substantially as a result of the seriousness of the assault. For other types of violent offences, the largest percentage of women did not know the accused. Furthermore, elderly female victims were reported to have been victimized most often by strangers, which was likely due to the higher proportion of robberies among violent offences committed against elderly females.

Les crimes de violence contre les femmes ont tendance à être commis par des personnes qu'elles connaissent

Les crimes de violence contre les femmes étaient généralement commis par des personnes de leur entourage (80 %), particulièrement leur mari ou leur ex-mari. Par ailleurs, ceux perpétrés contre les hommes avaient tendance à être commis par des inconnus (figure 3). Quarante-trois pour cent des femmes victimes étaient la conjointe ou l'ex-conjointe de l'accusé, tandis que seulement 3 % des hommes victimes étaient le conjoint ou l'ex-conjoint de l'accusée. Cinquante et un pour cent des hommes ne connaissaient pas l'accusé, comparativement à 20 % des femmes.

Dans l'ensemble des infractions contre les hommes ayant été déclarées, la relation entre la victime et l'accusé était semblable. Toutefois, chez les femmes, le mari ou l'ex-mari était l'accusé surtout lorsqu'il s'agissait de voies de fait (52 %). Il est intéressant de noter que la gravité des voies de fait ne change à peu près rien à cette constatation. Pour les autres types de crimes de violence, le plus gros pourcentage des femmes ne connaissaient pas l'accusé. De plus, selon les données déclarées, les actes criminels contre les femmes âgées étaient le plus souvent commis par des inconnus, ce qui est vraisemblablement attribuable à la proportion plus élevée de vols qualifiés parmi les crimes de violence contre les femmes âgées.

Figure 3

Relationship of Accused to Violent Crime Victims*, Fifteen Selected Police Departments, 1991

Figure 3

Relation entre les accusés et les victimes de crimes de violence*, Quinze services de police, 1991

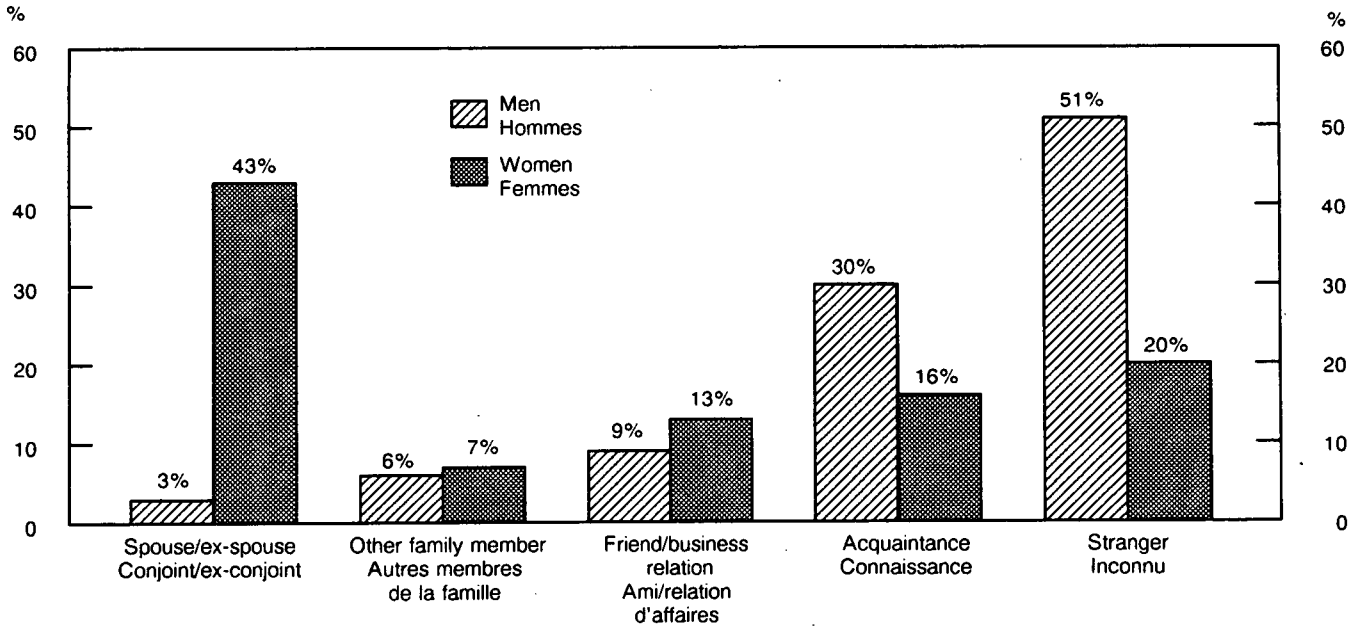

* *Excludes unknown gender, age and relationship (16%).*

Source: Incident-based Uniform Crime Reporting survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

* *Exclut les victimes dont on ne connait ni le sexe, ni l'âge, ni la relation avec l'accusé (16 %).*

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique juridique.

The above findings support the contention that women are most often the victims of assaults by intimates or of sexual assault while men are most often the victims of violence by strangers. Approximately one-half of the women who were reported to be victims of violent crime were either assaulted by a husband or ex-husband (41%) or were victims of sexual assault (8%). Although it is possible that these findings may be an indication of variations in reporting between men and women, the data in this report cannot address this issue.

Of those accused of committing violent offences against both men and women, 91% were male[3]. This percentage increased to 98% in cases of sexual assault. This finding is not unique to violent crime; approximately 90% of those accused of most offences are male. Those who were reported to have committed violent offences against women were similar in age to those reported to have committed violent offences against men (mean ages 33 and 31, respectively). Those accused of sexually assaulting men, however, were slightly older (mean age 37).

Women tend to be Victimized in a Residence

As illustrated in Figure 4, among reported violent crime victims, the majority of women were victimized in a residence (62%) while the largest percentage of men were victimized outdoors (43%). It was predominately younger men who were victimized outdoors; elderly men were more likely to be victimized in a residence. Exceptions to these findings were that women tended to be robbed in public places (51%) and have other violent offences committed against them outdoors (51%), while men tended to be sexually assaulted in a residence (54%).

Weapons tend to be Used less Frequently against Women

Although physical force was the most common method used to cause injury against all adult violent crime victims, weapons were used more often against men. Weapons were used against 31% of all adult male victims compared to 19% of all adult female victims. Where weapons were used, the most

[3] *"Accused" refers to individuals who have been charged or where sufficient evidence to lay a charge exists but the individuals is processed by other means (because the accused is less than 12, has died, the complainant declines laying charges, etc.). The total number of accused does not equal the total number of victims. In cases of multiple accused, the first accused per victim was examined. In cases where an accused has victimized more than one victim, the accused was counted once for each victim.*

Les résultats présentés plus haut appuient l'affirmation selon laquelle les femmes sont le plus souvent victimes de voies de fait commises par des intimes ou victimes d'agressions sexuelles, tandis que les hommes sont le plus souvent victimes de crimes de violence perpétrés par des inconnus. Environ la moitié des femmes ayant été déclarées victimes de crimes de violence ont subi soit des voies de fait de la part de leur mari ou leur ex-mari (41 %), soit une agression sexuelle (8 %). Il se peut que ces résultats traduisent des variations dans les pratiques de déclaration entre les hommes et les femmes, mais les données publiées ici ne permettent pas de répondre à cette question.

Parmi les personnes accusées de crimes de violence contre les hommes et les femmes, 91 % étaient du sexe masculin[3]. Ce pourcentage passe à 98 % dans le cas des agressions sexuelles. Ces résultats ne sont pas propres aux crimes de violence; environ 90 % des personnes accusées de la plupart des infractions étaient du sexe masculin. D'après les données déclarées, les auteurs des crimes de violence contre les femmes et les auteurs de ceux contre les hommes étaient presque du même âge (les âges moyens étant de 33 ans et de 31 ans respectivement). Toutefois, les personnes accusées d'avoir agressé sexuellement un homme étaient un peu plus âgées (l'âge moyen étant de 37 ans).

Les crimes de violence contre les femmes ont tendance à être commis dans un domicile

Comme l'illustre la figure 4, parmi les crimes de violence déclarés, la majorité des crimes contre les femmes ont été commis dans un domicile (62 %), alors que le plus fort pourcentage des crimes contre les hommes ont été perpétrés à l'extérieur (43 %). Ce sont surtout des jeunes hommes qui ont été victimes des crimes de violence commis à l'extérieur; pour leur part, les hommes plus âgés étaient plus susceptibles d'être victimes de crimes de violence dans un domicile. On note toutefois quelques exceptions : les femmes étaient généralement victimes de vol qualifié dans des endroits publics (51 %) et victimes d'autres crimes de violence à l'extérieur (51 %), alors que les hommes avaient tendance à être agressés sexuellement dans un domicile (54 %).

Les armes ont tendance à être utilisées moins souvent contre les femmes

Bien que la force physique soit la méthode la plus couramment employée contre l'ensemble des adultes victimes de crimes de violence, une arme a été utilisée plus souvent contre les hommes. Les agresseurs ont eu recours à une arme contre 31 % de tous les hommes victimes et contre 19 % de toutes les femmes victimes. Les armes

[3] *Par «accusé» on entend les personnes qui sont accusées ou à l'égard desquelles il existe suffisamment de preuves pour porter des accusations, mais qui font l'objet d'autres mesures (parce que l'accusé est âgé de moins de 12 ans, l'accusé est décédé, le plaignant refuse de porter des accusations, etc.). Le nombre total d'accusés ne correspond pas au nombre total de victimes. Lorsqu'une affaire comporte plusieurs accusés, on a examiné le premier accusé pour chaque victime. Lorsqu'un accusé a fait plusieurs victimes, l'accusé est compté pour chaque victime.*

Figure 4

Location of Incident for Violent Crime Victims*, Fifteen Selected Police Departments, 1991

Figure 4

Lieu des crimes de violence*, Quinze services de police, 1991

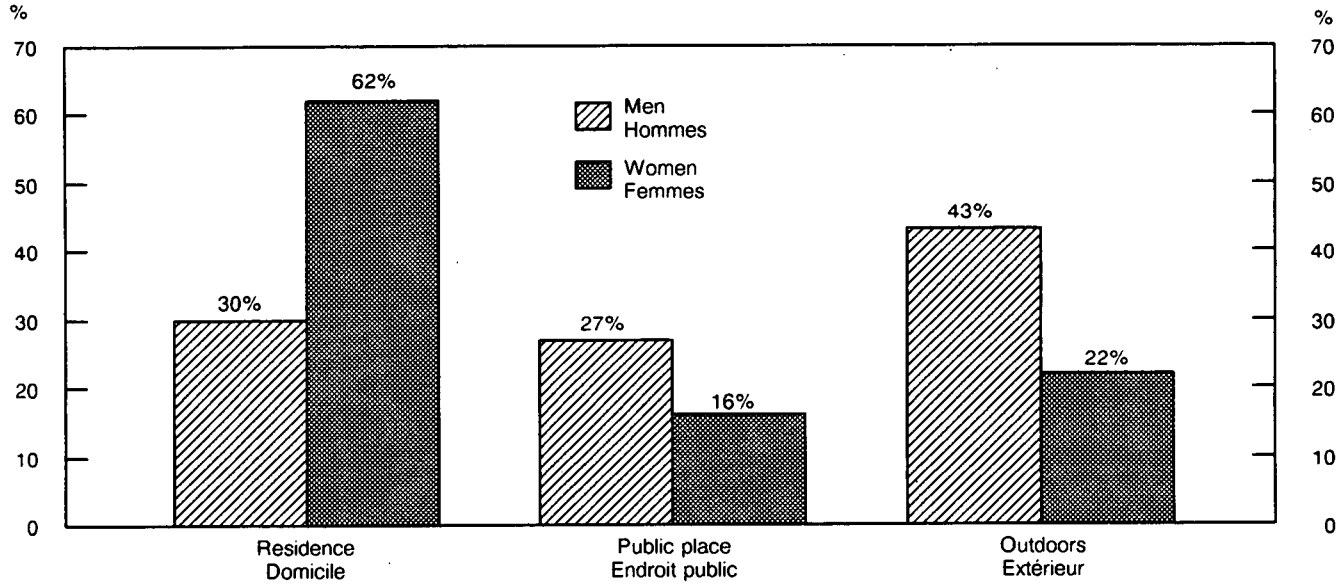

** Excludes unknown gender, age and location (4%).*

Source: Incident-based Uniform Crime Reporting survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

** Exclut les victimes dont on ne connaît ni le sexe, ni l'âge, ni le lieu du crime (4 %).*

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique juridique.

common weapons encountered by all victims were "other" weapons[4], followed by sharp instruments. In incidents of assault and sexual assault, the use of physical force increased for both men and women and the use of weapons declined. Not surprisingly, the majority of robberies involved a weapon, particularly firearms and sharp instruments. For other violent offences, the use of "other" weapons, such as automobiles, increased.

Level of injury refers to the extent of the victim's physical injury at the time of the incident, or as later determined through police investigation. An important aspect of violent crime, emotional injury, was not included because this information is not assessed or recorded in police reports. Among violent crime victims, men and women were reported to have experienced similar levels of physical injury as a result of the offence. Sixty percent of the men and 56% of the women experienced some form of injury. Injuries appeared to be sustained mainly from assaults and other violent offences. No gender

[4] *Includes objects such as motor vehicles, fire, poison and hot water.*

ayant servi le plus souvent contre l'ensemble des victimes appartenaient à la catégorie des «autres»[4] armes, suivies des instruments pointus. Dans les cas de voies de fait et d'agression sexuelle, le recours à la force physique a augmenté tant à l'égard des hommes que des femmes, alors que l'utilisation des armes a diminué. Comme on pouvait s'y attendre, la majorité des vols qualifiés ont été commis à l'aide une arme, particulièrement une arme à feu et un instrument pointu. Dans le cas des autres crimes de violence, l'utilisation des «autres» armes, comme une automobile, a augmenté.

La gravité des blessures se rapporte à l'importance des lésions corporelles subies par la victime au moment de l'affaire ou déterminée à l'issue de l'enquête de la police. On ne tient pas compte d'un aspect important du crime de violence, soit les blessures d'ordre émotif, étant donné que ces renseignements ne sont pas évalués ou signalés dans les rapports de police. Chez les victimes de crimes de violence, les lésions corporelles reçues par les hommes et par les femmes étaient de gravité semblable, selon les données déclarées par la police. Des blessures ont été infligées à 60 % des hommes et à 56 % des femmes. Elles semblaient découler principalement des voies de fait et des autres

[4] *Comprend notamment les véhicules à moteur, le feu, le poison et l'eau chaude.*

differences were found in cases of assault. However, larger proportions of men sustained injuries during robberies and other violent offences and larger proportions of women experienced physical injuries during sexual assaults. It should be noted that most physical injuries recorded in the commission of a crime (over 80%) were minor injuries, requiring no professional medical treatment or only some first aid. These injuries do not include any emotional trauma experienced by the victim.

Homicide

In 1990, the Canadian homicide rate was 2.5 persons per 100,000 population. The Canadian rate has consistently been about one-third that of the United States (8.0 in 1990), but higher than the rates in Australia (1.9 in 1989/90) and England/Wales (1.1 in 1989).

Between 1962 and 1990, the Canadian homicide rate more than doubled, from 1.2 to 2.5 homicides per 100,000 population. The rate was relatively constant for the earlier years but increased fairly steadily after 1966, reaching a high of 3.1 in 1977. Since then the homicide rate has fluctuated annually between 2.2 and 2.8.

Figure 5 displays the Canadian homicide victimization rates for adult males and females from 1962 through 1990. Similar to the overall rate, the adult male and female homicide rates were stable in the early 1960's. The homicide rate for men, although always higher than that for women, was not substantially higher. However, between the mid-1960's and the mid-1970's the homicide rate for men increased at a faster pace than the rate for women. During this time the homicide rate for women increased gradually to a high of 2.5 in 1975 while the rate for men increased to 5.5. From 1975 onward, although rates have fluctuated, homicide rates for both men and women have declined with the rate for women consistently about one-half that for men. In 1990, the homicide rate per 100,000 population of adult females was 1.9, an increase of 41% from 1962 but a decrease of 14% from ten years ago. The homicide rate for adult males was 4.0 in 1990, which was twice that of 1962 but similar to ten years ago.

Although Women are Victims of Violent Crime as often as Men, It does not Result in Death as Frequently

Between 1981 and 1990, 1,901 adult women were reported to have been victims of homicide in Canada. This represents an average of 190 women each year compared to an average of 372 men. Women, therefore, comprised approximately 34% of adult homicide victims annually which is lower than their 51% proportion in the population. The proportion of women who were homicide victims is smaller than the proportion of women who were victims of violent crime. This indicates that although women were victims of violent crime as often as men, it did not result in death as frequently.

crimes de violence. Pour ce qui est des voies de fait, on ne note aucune différence entre les sexes. Toutefois, des pourcentages plus élevés d'hommes ont reçu des blessures lors de vols qualifiés et d'autres crimes de violence, et de plus fortes proportions de femmes ont été blessées lors d'agressions sexuelles. Il est à noter que la plupart des blessures infligées lors de la perpétration d'un crime (plus de 80 %) étaient légères, c'est-à-dire qu'elles n'exigeaient aucun traitement médical professionnel ou nécessitaient uniquement des premiers soins. Ces blessures ne comprennent pas le traumatisme émotionnel causé à la victime.

Homicide

En 1990, le taux d'homicide au Canada s'établit à 2.5 pour 100,000 habitants. En règle générale, le taux canadien est environ le tiers du taux observé aux États-Unis (8.0 en 1990), mais il dépasse celui de l'Australie (1.9 en 1989-1990) et celui de l'Angleterre et du pays de Galles (1.1 en 1989).

De 1962 à 1990, le taux d'homicide canadien a plus que doublé, passant de 1.2 à 2.5 homicides pour 100,000 habitants. Le taux est demeuré relativement stable au cours des premières années, mais il s'est accru assez régulièrement après 1966, atteignant un sommet de 3.1 en 1977. Depuis lors, le taux fluctue chaque année entre 2.2 et 2.8.

La figure 5 montre les taux d'homicide pour les hommes et les femmes au Canada de 1962 à 1990. À l'instar du taux global, les taux d'homicide pour les hommes et les femmes sont restés stables au début des années 60. Le taux d'homicide pour les hommes, bien qu'il dépasse toujours celui pour les femmes, n'était pas beaucoup plus élevé. Toutefois, entre le milieu des années 60 et le milieu des années 70, le taux d'homicide pour les hommes a monté plus rapidement que le taux pour les femmes. Durant cette période, le taux d'homicide pour les femmes a augmenté progressivement jusqu'à un sommet de 2.5 en 1975, tandis que le taux pour les hommes s'est élevé à 5.5. À partir de 1975, malgré des fluctuations, les taux d'homicide pour les hommes et les femmes ont diminué, le taux féminin se situant toujours à près de la moitié du taux masculin. En 1990, le taux d'homicide pour 100,000 femmes s'établit à 1.9, ce qui constitue une hausse de 41 % par rapport à 1962, mais une baisse de 14 % par rapport à il y a dix ans. Le taux d'homicide pour les hommes est de 4.0 en 1990; il est deux fois plus élevé que celui de 1962, mais semblable à celui d'il y a dix ans.

Bien que les femmes soient victimes de crimes de violence aussi souvent que les hommes, elles n'en meurent pas aussi souvent

Les services de police ont déclaré que 1,901 femmes ont été victimes d'homicide au Canada de 1981 à 1990. Il s'agit d'une moyenne de 190 femmes par année, comparativement à une moyenne de 372 hommes. Les femmes forment donc environ 34 % des victimes d'homicide chaque année, ce qui inférieur à leur proportion de 51 % au sein de la population. La proportion des femmes victimes d'homicide est plus petite que la proportion des femmes victimes de crimes de violence. Ces chiffres indiquent que malgré le fait que les femmes soient victimes de crimes de violence aussi souvent que les hommes, elles n'en meurent pas aussi souvent.

Figure 5

Homicide Rates for Adult Male and Female Victims, Canada, 1962-1990

Figure 5

Taux d'homicide pour les hommes et pour les femmes, Canada, 1962-1990

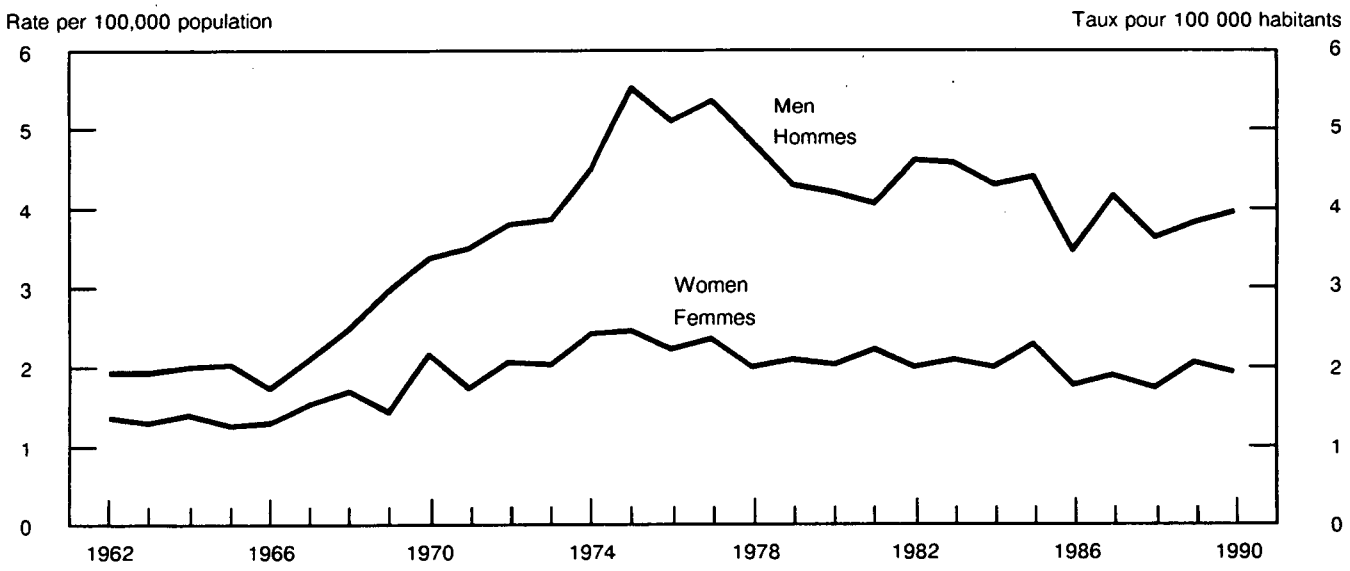

* Excludes homicides committed against individuals less than 18 years of age.
Source: Homicide Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

* Exclut les homicides contre les individus âgés moins de 18 ans.
Source: Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique.

Similar to their proportion in the general population, among homicide victims, the largest percentage of both men and women were between 35 and 64 years of age (43% and 40%, respectively). Adult homicide victims tended to be older than adult victims of all violent crime, the majority of whom were between 25 and 34 years of age.

Les hommes et les femmes âgés entre 35 et 64 ans formaient les plus hauts pourcentages des victimes d'homicide, soit 43 % et 40 % respectivement, des proportions semblables à leur représentation au sein de la population générale. Les adultes victimes d'homicide avaient tendance à être plus âgés que les adultes victimes de l'ensemble des crimes de violence, dont la majorité avaient entre 25 et 34 ans.

Men who are Killed tend to be Single

Among homicide victims, almost one-half (49%) of the men were single whereas the largest proportion of women were married (44%). Although the largest percentage of male victims over 35 years of age were also married, there was still a substantial proportion who were single. In 1991, within the general population, approximately two-thirds of both men and women over 19 years of age were married and less than one-quarter were single. Therefore, adult male homicide victims differed substantially from men in the general population in terms of marital status.

Les hommes victimes d'homicide sont généralement célibataires

Parmi les victimes d'homicide, presque la moitié (49 %) des hommes étaient célibataires, tandis que la plus forte proportion des femmes étaient mariées (44 %). Bien que le pourcentage le plus élevé des hommes victimes âgés de plus de 35 ans soient mariés eux aussi, il y en avait quand même une proportion importante qui étaient célibataires. En 1991, au sein de la population générale, environ les deux tiers des hommes et des femmes de plus de 19 ans étaient mariés et moins du quart étaient célibataires. On note donc des différences marquées entre l'état matrimonial des hommes victimes d'homicide et celui des hommes dans la population générale.

Women tend to be Killed by Individuals they Know

From 1981-1990, almost one-half (48%) of the women killed were killed by spouses or ex-spouses and a further 27% were killed by acquaintances. The largest proportion of men killed, on the other hand, were killed by acquaintances (53%) and a further 25% by strangers. An exception to this is that a large percentage of females between 18-24 were killed by acquaintances (46%). This is not surprising since the majority of women in this age group are not married. These findings are similar to those found among victims of all violent offences, except that homicide victims tended to know the accused at least casually more often than victims of all violent crime.

As was found for all violent offences, the majority of individuals accused of killing both men and women were male (84% and 96%, respectively).

Similar to the age distribution in the population, the largest proportion of those accused of killing women were between 35 and 64 years of age (45%). However, the age range for those accused of killing men was younger than the age distribution in the population – approximately one-third were 25-34 and one-third were 18-24. Those accused of killing women tended to be older than those accused of committing all violent offences against women whereas those accused of killing men tended to be younger than those accused of committing violent offences against men.

Women tend to be Killed in their own Residence

Although the largest proportion of all homicides occurred in the victim's own residence, this was even more predominant for women. Over the past ten years, 67% of the homicides committed against women occurred in the victim's home compared to 41% of the homicides against men. One-quarter of the homicides against men occurred in public places compared to 11% against women. Homicides against elderly male victims did not tend to occur in public places, which may be a result of their "time at risk" since males of this age are not in public places as often as younger males (Sacco & Johnson, 1990).

Women and Men tend to be Killed for Personal Reasons

The most often cited motive for killing both men and women was for personal reasons, such as arguments or quarrels (71% and 66%, respectively). For victims between 18 and 24, however, a larger proportion of female than male victims were killed during the commission of another offence (27% versus 11%), primarily sexual assault. Furthermore,

Les meurtres de femmes ont tendance à être commis par des personnes qu'elles connaissent

De 1981 à 1990, près de la moitié (48 %) des femmes victimes d'homicide ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint et 27 %, par une connaissance. D'autre part, la plus forte proportion (53 %) des hommes victimes d'homicide ont été tués par une connaissance et 25 %, par un inconnu. Une seule exception a été notée à ce chapitre : une forte proportion des femmes âgées entre 18 et 24 ans ont été tuées par une connaissance (46 %), ce qui n'est pas étonnant puisque la majorité des femmes dans ce groupe d'âge ne sont pas mariées. Ces constatations s'apparentent à celles qui ont été faites pour les victimes de l'ensemble des crimes de violence, sauf que les victimes d'homicide connaissaient un peu l'accusé plus souvent que les victimes de tous les crimes de violence.

Conformément aux résultats observés pour l'ensemble des crimes de violence, la majorité des personnes accusées d'avoir tué tant des hommes que des femmes étaient du sexe masculin (84 % et 96 % respectivement).

Les personnes âgées entre 35 et 64 ans constituaient la plus forte proportion des personnes accusées d'avoir tué une femme, soit 45 %, ce qui correspond à peu près à leur proportion au sein de la population générale. Toutefois, la population des personnes accusées d'avoir tué un homme était plus jeune que la population générale, puisqu'environ le tiers avaient entre 25 et 34 ans et le tiers avaient entre 18 et 24 ans. Les personnes accusées d'homicide contre des femmes étaient généralement plus âgées que celles accusées de l'ensemble des crimes de violence contre des femmes; par ailleurs, les personnes accusées d'homicide contre des hommes étaient généralement plus jeunes que celles accusées de crimes de violence contre des hommes.

Les homicides contre les femmes ont tendance à être commis dans leur propre domicile

Bien que la plus forte proportion des homicides aient eu lieu au domicile de la victime, cela est surtout vrai de ceux commis contre les femmes. Au cours des dix dernières années, 67 % des homicides contre les femmes se sont produits dans le domicile de la victime, comparativement à 41 % des homicides contre les hommes. Le quart des homicides contre les hommes sont survenus dans des endroits publics, comparativement 11 % des homicides contre les femmes. Les homicides contre les hommes âgés n'avaient pas tendance à être commis dans des endroits publics, ces hommes courant moins de risque puisqu'ils fréquentent moins souvent les endroits publics que les hommes plus jeunes (Sacco et Johnson, 1990).

Les homicides contre les femmes et les hommes ont tendance à être commis pour des raisons personnelles

Comme mobile des homicides contre les hommes et les femmes, les agresseurs ont invoqué le plus souvent des raisons personnelles telles que les disputes et les querelles (71 % et 66 % respectivement). Toutefois, chez les victimes de 18 à 24 ans, une proportion plus élevée de femmes que d'hommes ont été tuées lors de la perpétration d'une autre infraction (27 % contre 11 %), surtout une agression sexuelle.

the largest proportion of both male and female elderly victims were killed during the commission of another offence (primarily robbery/theft).

During the last ten years, the largest proportion of both men and women were killed with the use of a firearm (36% and 30%, respectively). The second most frequent method of committing homicide was stabbing (33% and 27%, respectively). A larger proportion of women than men were killed through strangulation/suffocation (17% versus 4%). Differences also occurred with age – victims 65 and older were killed by beatings more often than other methods.

Summary

This Juristat suggests that, contrary to what has previously been found, women were reported to be victims of violent crime as often as men. Data from the 15 police forces indicate that almost one-half of violent crime victims were women. However, data from the Homicide Survey found that women comprised 34% of homicide victims which is less than their proportion in the population. This seems to indicate that although women were victims of violent crime as often as men, it did not result in death as frequently.

Similar to other findings, women were found to be victims of different types of offences than men. Women were largely victims of assault by husbands or ex-husbands or of sexual assault. Men, on the other hand, were most often victims of assault by an acquaintance or a stranger. The finding that the majority of women victims were victimized in a residence while the largest proportion of men were victimized outdoors is not surprising considering that women were more often victimized by spouses or ex-spouses and men by strangers.

It is interesting to note that, with regard to marital status, adult male homicide victims differed from men within the general population while adult female homicide victims were similar to women within the general population. Whereas in 1991 the majority of men in the general population were married, the majority of homicide victims who were men were single. Although data on victim's marital status are not available from the incident-based UCR survey, similar findings have been reported for male victims of violent crime (Hindelang, Gottfredson & Garofalo, 1978). Since it was also found that men were victimized most often by an acquaintance or stranger and often in public places, this may indicate that single men who are out in public may be at a higher risk of violence. Women, on the other hand, may be at a greater risk of violence in their own homes by someone known by them.

De plus, le pourcentage le plus élevé des victimes âgées des deux sexes ont été tuées lors de la perpétration d'un autre délit, principalement un vol ou un vol qualifié.

Au cours des dix dernières années, le plus gros pourcentage des hommes et des femmes victimes d'homicide ont été tués au moyen d'une arme à feu (36 % et 30 % respectivement); vient ensuite l'agression à coups de couteau (33 % et 27 % respectivement). Une proportion plus élevée de femmes que d'hommes ont été tuées par strangulation/suffocation (17 % contre 4 %). On a aussi noté des différences liées à l'âge des victimes : celles de 65 ans et plus ont succombé plus souvent à des coups leur ayant été portés qu'à d'autres méthodes.

Résumé

Le présent bulletin semble indiquer que, contrairement aux résultats des recherches antérieures, les femmes ont été déclarées victimes de crimes de violence aussi souvent que les hommes. Les données provenant de 15 services de police ont révélé que presque la moitié des victimes de crimes de violence étaient des femmes. Toutefois, les données de l'Enquête sur les homicides révèlent que les femmes formaient 34 % des victimes d'homicide, pourcentage qui est inférieur à leur proportion au sein de la population. Il semble donc que malgré le fait que les femmes soient victimes de crimes de violence aussi souvent que les hommes, elles n'en meurent pas aussi fréquemment.

Conformément à d'autres résultats, les femmes sont victimes de crimes de types différents de ceux commis contre les hommes. Elles étaient principalement victimes de voies de fait commises par leur mari ou leur ex-mari ou d'agressions sexuelles. Par ailleurs, les hommes étaient le plus souvent victimes de voies de fait infligées par une connaissance ou un inconnu. Il n'est pas surprenant de constater que la majorité des crimes de violence contre les femmes ont été commis dans un domicile, tandis que la plus forte proportion de ceux contre les hommes ont été perpétrés à l'extérieur, compte tenu du fait que les femmes ont été le plus souvent agressées par leur conjoint ou leur ex-conjoint et les hommes, par un inconnu.

Pour ce qui est de l'état matrimonial, il est intéressant de noter que les hommes victimes d'homicide diffèrent de ceux dans la population générale, tandis que les femmes victimes d'homicide ressemblent aux femmes au sein de la population générale. Bien qu'en 1991 la majorité des hommes dans la population générale soient mariés, la plupart des hommes victimes d'homicide étaient célibataires. Des résultats semblables ont été déclarés pour les hommes victimes de crimes de violence (Hindelang, Gottfredson et Garofalo, 1978), malgré le fait que des données sur l'état matrimonial des victimes ne soient pas disponibles du programme DUC fondé sur l'affaire criminelle. Puisque les hommes sont victimes de crimes de violence commis le plus souvent par une connaissance ou un inconnu et souvent dans des endroits publics, cela indiquerait que les hommes célibataires ayant des contacts publics s'exposent davantage à la violence. Par contre, les femmes risquent peut-être davantage d'être victimes de violence dans leurs propres maisons par des personnes qu'elles connaissent.

Glossary

Homicide includes first and second degree murder, manslaughter, and infanticide. Deaths caused by criminal negligence, suicide, accident, or justifiable homicide are not included.

Location describes the type of location where the incident took place. For the UCR survey, this element includes:

1. **Residence** – includes single homes, dwelling units and commercial dwelling units;
2. **Public place** – includes commercial/ corporate places and public institutions; and,
3. **Outdoors** – includes public transportation and connected facilities, parking lots, streets, roads, highways and open areas.

For the Homicide Survey this element includes: victim's home, accused's home, other private or work place, public place, and other places (i.e., provincial and federal penal institutions, mental institutions and other places not stated above).

Method used to cause injury refers to anything used or intended for use in causing or threatening death or injury, whether designed for such purposes or not. Only the **weapon causing injury** during the commission of a criminal incident involving a violent offence is recorded. This element includes:

1. **Physical force** – includes the use of one's own body strength and/or any action that is intended to cause bodily injury or death (e.g., choking, pushing, punching);
2. **Firearms** – includes fully automatic firearms, sawed-off rifles and shotguns, handguns, hunting rifles and shotguns, and "other" firearms (e.g., starters pistol, BB gun);
3. **Sharp instruments** – includes knives (e.g., kitchen knives, switchblades) and any article whose action would cut or pierce flesh (e.g., hatchet, scissors, crossbow);
4. **Blunt instruments** – includes any tool or article that is used to cause physical injury or death by hitting or bludgeoning (e.g., baseball bat, brick); and,
5. **"Other"** – includes any object used as a weapon which is not stated above (e.g., poison, motor vehicle, fire, hot water).

Motive refers to the apparent motive that the accused had for committing the homicide, as reported by the police. This element includes:

1. **Personal** – includes revenge, jealousy, anger/hatred, and argument/quarrel;

Glossaire

Homicide – comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Les décès attribuables à une négligence criminelle ou à un accident, les suicides et les homicides justifiables sont exclus.

Lieu – s'entend du genre d'endroit où l'affaire a eu lieu. Aux fins du programme DUC, cet élément d'information comprend :

1. **Domicile** – comprend les maisons unifamiliales, les unités d'habitation et les unités d'habitation commerciale.
2. **Endroit public** – comprend les immeubles commerciaux ou abritant une société et les établissements publics.
3. **Extérieur** – comprend les installations de transport public et installations attenantes, les parcs de stationnement, les rues, les routes, les autoroutes et les zones ouvertes.

Aux fins de l'Enquête sur les homicides, cet élément d'information comprend : le domicile de la victime, le domicile de l'accusé, d'autres endroits privés ou lieux de travail, les endroits publics et autres endroits (p. ex. les établissements carcéraux provinciaux et fédéraux, les établissements psychiatriques et autres endroits non mentionnés ci-dessus).

Méthode utilisée pour causer les blessures – comprend tout instrument utilisé ou destiné à être utilisé pour tuer une personne ou lui infliger des blessures ou pour menacer de le faire, qu'il soit conçu ou non à cette fin. On indique seulement l'**arme ayant causé des blessures** lors d'une affaire comportant un crime avec violence. Cet élément d'information comprend :

1. **Force physique** – comprend le recours à la force et(ou) toute action visant à causer des lésions corporelles ou la mort (p. ex. la strangulation, la poussée, les coups portés).
2. **Armes à feu** – comprend les armes à feu entièrement automatiques, les fusils et les carabines à canon tronçonné, les armes de poing, les fusils et les carabines de chasse et les «autres» armes à feu (p. ex. un pistolet de départ, un fusil à air comprimé).
3. **Instruments pointus** – comprend les couteaux (p. ex. un couteau de cuisine, un couteau à ouverture automatique) et tout autre article dont l'action permettrait de couper ou de percer la peau (p. ex. une hachette, des ciseaux, une arbalète).
4. **Instruments contondants** – comprend tout instrument ou article utilisé pour causer des blessures ou la mort à l'aide de coups (p. ex. un bâton de baseball, une brique).
5. **«Autres armes»** – comprend tout autre objet utilisé comme arme et non mentionné ci-dessus (p. ex. un poison, un véhicule à moteur, le feu, l'eau chaude).

Mobile – comprend le mobile pour lequel l'accusé semble avoir commis l'homicide, déclaré par les services de police. Cet élément d'information comprend :

1. **Raisons personnelles** – comprend la vengeance, la jalousie, la colère ou la haine, les disputes ou les querelles.

2. **Another offence** – homicide was committed during the commission of robbery/theft, sexual assault, escape, or other offence; and,

3. **Other** – includes self defence, inadvertent act, mental illness and other motive.

Uniform Crime Reporting (UCR) survey includes:

1. **Aggregate UCR survey** – records the number of incidents reported to the police, including the number of reported offences, actual offences (excludes unfounded), offences cleared by charge, gender of persons charged and whether person charged is an adult or youth. It does not provide victim characteristics; and,

2. **Incident-based UCR survey** – captures information on individual criminal incidents reported to police, including characteristics of victims, accused persons and incidents.

In all categories of violent crime except robbery the number of incidents recorded is equal to the number of victims in the incident. In the case of robbery, the incident rather than the victim is counted. When more than one offence is reported for a victim, only the **most serious offence** is used in this report. For instance, if a homicide and robbery are reported against a victim, only the homicide is used.

Violent crime includes:

1. **Assault** – includes aggravated assault (level 3), assault with a weapon or causing bodily harm (level 2), assault (level 1), unlawfully causing bodily harm, discharge firearm with intent, assault against peace-public officer, criminal negligence causing bodily harm, and other assaults;

2. **Sexual assault** – includes aggravated sexual assault, sexual assault with a weapon or threats to a third party and sexual assault. Does not include "other" non-assault sexual offences (e.g., sexual immorality, indecent exposure);
3. **Robbery** – includes offences where one steals and uses violence or threats of violence to overcome resistance, assaults any person with intent to steal from him/her, or steals while armed with an offensive weapon or imitation thereof; and,

4. **"Other"** – includes homicide, attempted murder, traffic offences causing injury and other violent offences not stated above (e.g., criminal negligence causing death, "other" sexual offences, kidnapping, extortion).

2. **Autre infraction** – l'homicide a été commis lors de la perpétration d'un vol qualifié ou d'un vol, d'une agression sexuelle, d'une évasion ou d'une autre infraction.
3. **Autre** – comprend l'autodéfense, les actes commis par inadvertance, la maladie mentale ou d'autres mobiles.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) :

1. **Programme fondé sur des données agrégées** – en vertu duquel on enregistre le nombre d'affaires criminelles déclarées à la police, y compris le nombre d'infractions signalées et le nombre d'infractions réelles (sauf celles qui sont sans fondement), le nombre d'infractions classées par mise en accusation, le sexe des accusés et on indique si l'accusé est un adulte ou un adolescent. Le Programme ne fournit aucune caractéristique des victimes.
2. **Programme fondé sur l'affaire criminelle** – en vertu duquel on saisit des renseignements sur chaque affaire criminelle signalée à la police, y compris les caractéristiques de la victime, de l'accusé et de l'affaire.

Dans toutes les catégories de crime avec violence, sauf le vol qualifié, le nombre d'affaires correspond au nombre de victimes en cause dans l'affaire. Pour ce qui est des vols qualifiés, on compte le nombre d'affaires au lieu du nombre de victimes. Lorsque plusieurs infractions sont déclarées à l'égard d'une victime, seule l'infraction la plus grave est prise en compte dans la présente publication. Par exemple, si un homicide et un vol qualifié ont été déclarés à l'égard d'une victime, seul l'homicide est pris en compte.

Crime de violence :

1. **Voies de fait** – comprend les voies de fait graves (niveau 3), l'agression armée ou l'infliction de lésions corporelles (niveau 2), les voies de fait (niveau 1), l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et autres voies de fait.
2. **Agression sexuelle** – comprend les agressions sexuelles graves, les agressions sexuelles armées ou menaces à une tierce personne et les agressions sexuelles. Ne comprend pas les «autres» infractions d'ordre sexuel sans violence (p. ex. l'immoralité sexuelle, l'outrage à la pudeur).
3. **Vol qualifié** – comprend les infractions qui consistent à voler et à employer la violence ou des menaces de violence contre une personne afin de maîtriser toute résistance, à se livrer à des voies de fait sur une personne avec l'intention de la voler ou à voler une personne en étant muni d'une arme offensive ou d'une imitation d'une telle arme.
4. **«Autres crimes»** – comprend l'homicide, la tentative de meurtre, les infractions relatives aux règlements de la circulation causant des lésions corporelles et les autres infractions avec violence non énumérées ci-dessus (p. ex. la négligence criminelle causant la mort, les «autres» infractions d'ordre sexuel, l'enlèvement, l'extorsion).

References

Clemente, F., & Kleiman, M. (1977). Fear of crime in the United States: A multivariate analysis. Social Forces, 56, 519-531.

Hindelang, M.J., Gottfredson, M.R., & Garofalo, J. (1978). Victims of personal crime: An empirical foundation for a theory of personal victimization. Cambridge: Ballinger.

Sacco, V.F., & Johnson, H. (1990). Patterns of criminal victimization in Canada. General Social Survey Analysis Series, Statistics Canada, Catalogue 11-612E, No. 2.

Skogan, W.G., & Maxfield, M.G. (1981). Coping with crime: Individual and neighborhood reactions. London: Sage.

Trevethan, S. (1992a). Teenage victims of violent crime. Juristat Service Bulletin, Canadian Centre for Justice Statistics, Catalogue 85-002, 12(6).

Trevethan, S. (1992b). Elderly victims of violent crime. Juristat Service Bulletin, Canadian Centre for Justice Statistics, Catalogue 85-002, 12(15).

Wolf Harlow, C. (1991). Female victims of violent crime. U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Statistics, NCJ-126826.

Wright, C., & Leroux, J-P. (1991). Children as victims of violent crime. Juristat Service Bulletin, Canadian Centre for Justice Statistics, Catalogue 85-002, 11(8).

Renvois

Clemente, F. et Kleiman, M. (1977). Fear of crime in the United States: A multivariate analysis. Social Forces, 56, 519-531.

Hindelang, M.J., Gottfredson, M.R. et Garofalo, J. (1978). Victims of personal crime: An empirical foundation for a theory of personal victimization. Cambridge: Ballinger.

Sacco, V.F. et Johnson, H. (1990). Profil de la victimisation au Canada, Série analytique, Enquête sociale générale, Statistique Canada, no 11-612F, no 2 au catalogue.

Skogan, W.G. et Maxfield, M.G. (1981). Coping with crime: Individual and neighborhood reactions. London: Sage.

Trevethan, S. (1992a). Les adolescents victimes de crimes avec violence. Bulletin de service Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, no 85-002 au catalogue, 12(6).

Trevethan, S. (1992b). Les personnes âgées victimes de crimes avec violence. Bulletin de service Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, no 85-002 au catalogue, 12(15).

Wolf Harlow, C. (1991). Female victims of violent crime. U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Statistics, NCJ-126826.

Wright, C. et Leroux, J.-P. (1991). Les enfants victimes d'actes criminels violents. Bulletin de service Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, no 85-002 au catalogue, 11(8).

Reference Notes

Police departments from the following areas supplied data which comprised the database for the section on victims of violent crime: Fredericton, NB (population 44,700); St. Stephen, NB (population 5,000); Charlesbourg, Que. (population 71,700); Joliette, Que. (population 17,700); Laval, Que. (population 313,500); Aylmer, Que. (population 31,400); Mont St-Hilaire, Que. (population 11,400); Sorel, Que. (population 20,100); the QPF; Kingston, Ont. (population 60,900); Niagara Regional, Ont. (population 385,400); Windsor, Ont. (population 196,100); Nepean, Ont. (population 108,200); Regina, Sask. (population 179,200); Vancouver, BC (population 465,100).

Notes de référence

Les services de police des régions suivantes ont fourni des données qui forment la base de données pour la section portant sur les victimes de crimes avec violence : Fredericton (N.- B.): 44,700 habitants; St. Stephen (N.-B.): 5,000 habitants; Charlesbourg (QC): 71,700 habitants; Joliette (QC): 17,700 habitants; Laval (QC): 313,500 habitants; Aylmer (QC): 31,400 habitants; Mont St-Hilaire (QC): 11,400 habitants; Sorel (QC): 20,100 habitants; la Sûreté du Québec; Kingston (Ont.): 60,900 habitants; la police régionale du Niagara (Ont.): 385,400 habitants; Windsor (Ont.): 196,100 habitants; Nepean (Ont.): 108,200 habitants; Regina (Sask.): 179,200 habitants et Vancouver (C.-B.): 465,100 habitants.

For Further Information

For further information, please contact Information and Client Services, Canadian Centre for Justice Statistics, 19th Floor, R.H. Coats Building, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (613-951-9023 or toll free 1-800-387-2231).

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Sous-section de l'information et des services à la clientèle, Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, (téléphone : 613-951-9023 ou sans frais 1-800-387-2231).

Ca OOS

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010126312